



MONTHOIRON



Bulletin octobre 2026

*Informations
Municipales*

Une nouvelle équipe à votre service



**Directeur de la Publication**

David Boignet

Comité de rédaction

Commission communication

Crédits photos :

Commission Communication

Mise en page :

Patrick FLORY

Impression :

Mégatop

Edition :

Mairie de Monthoiron

330 exemplaires

EDITO



Chèr(e)s administré(e)s,

Toute l'équipe tient à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections.

Par votre vote, vous avez choisi une équipe engagée, proche de vous et déterminée à faire avancer notre commune avec énergie, écoute et transparence.

Cette confiance nous honore et nous oblige. Depuis notre élection, nous sommes déjà pleinement au travail afin de mettre en œuvre les engagements de notre programme. Plusieurs projets sont en cours de lancement et les premières actions concrètes voient progressivement le jour.

Six mois ne représentent que le début d'un mandat. Beaucoup reste à faire, mais notre détermination est intacte. Avec l'équipe municipale, nous continuerons à travailler avec énergie, proximité et transparence, dans l'intérêt de Monthoiron et de ses habitants.

Encore merci pour votre soutien et votre confiance.

Le Maire, David BOIGNET



CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

ARTICLE L.1111-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.



L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Etat civil

Naissances : 2

Mariages : 2

Décès : 1



AGENDA ASSOCIATIONS

YOGA : REPRISE DES COURS LE
17 SEPTEMBRE A 18H30

ACCA : REPRISE DE LA CHASSE LE
13 SEPTEMBRE

DANSE : REPRISE LE 23
SEPTEMBRE

RH

24 août : arrivée de Valentin Meunier, apprenti
CAP, en renfort de l'agent technique.

1er septembre : arrivée d'Anaïs Bigot au poste de
Secrétaire générale de mairie.



Infos pratiques

MAIRIE

6 rue de la Garenne, 86210 Monthoiron

Tél : 05 49 93 63 01

Internet : <http://www.monthoiron.fr/>



Facebook : Mairie Monthoiron

Contact : Mairie@monthoiron.fr

Ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h 30,
fermée le mercredi, sur rendez-vous les après-
midis

Les demandes de **renseignements**
d'urbanisme se font sur rendez-vous.

Les **demandes de passeport** et de **carte**
d'identité se font à la mairie de Pleumartin ou
à la mairie de Bonneuil Matours.

ÉCOLES

Ecole: 05 49 93 63 46

Cantine: 05 49 86 73 57

Bibliothèque

Ouverte 1er samedi et 3^{ème} mercredi du mois

Recherche de bénévoles pour la Bibliothèque

AGENDA

31 octobre – Soirée Halloween

Novembre – Opérations Sapins &
couronnes

22 novembre – Randonnée du Beaujolais

11 décembre – Marché de Noël des écoles

13 décembre – Spectacle de Noël et Feu
d'artifice

19 décembre – Repas des aînés

Vie de la commune

TRAVAUX ET VOIRIE

Les dernières opérations achevées sur la commune :

- Nouvel enrobé sur la D9 au bas bourg.
- • Reprise de la rue des Lises.
- • Reprise de travaux réalisés rue de la croix de Birocheau.

En Projet

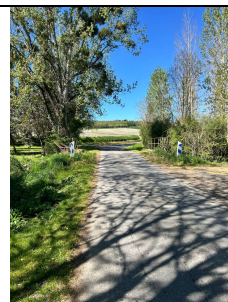
- Reprise du pont de Grusson pour sécuriser le croisement des véhicules
- • Chantier à Petiot à la suite de l'endommagement de la route par l'écoulement de la fontaine
- • Reprise de la route à Entraigues.



Réfection D9 Bas Bourg



Reprise rue de la Croix de Birocheau



Pont de Grusson

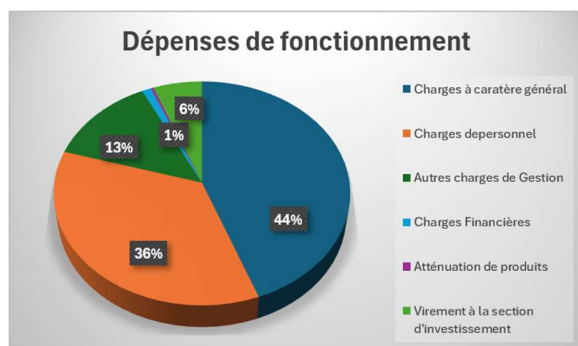
EVENEMENTS

*Un vendredi 4 septembre chargé d'émotions avec l'inauguration du square **Alain Guimard**, avec la présence de Mr le Préfet, des conseillers départementaux, des maires des communes voisines et les représentants d'associations famille et amis ainsi que les Monthoironnais(es)*



Finances et Projets

Focus budget de fonctionnement



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général : 44 %
Charges de personnel : 36 %
Autres charges de gestion : 13 %
Charges financières : 1 %
Virement à l'investissement : 6 %

Projet Bas Bourg

Arrêt du projet de restaurant initié par la précédente mandature. Lancement d'un nouveau projet pour l'utilisation des locaux propriété de la commune. Reste à devoir :

Solde achat du bâtiment	52 098 € TTC
Frais d'études	9 482 € TTC
Frais de rupture de contrat	8 430 € TTC
TOTAL	70 010 € TTC

Utilisations envisagées : Logements, maison paramédicale

Réunion publique d'informations prochainement



VIE PRATIQUE

Utilisation des drones

- **Ne pas dépasser 120 mètres de hauteur**, et parfois moins dans certaines zones.
- **Toujours garder le drone en vue** et ne pas voler de nuit.
- **Ne jamais survoler un rassemblement de personnes.**
- **En agglomération, le vol au-dessus de l'espace public est interdit** en catégorie ouverte : rues, places et autres espaces publics ne peuvent donc pas être survolés librement.
- **Respecter la vie privée** : les personnes présentes doivent être informées lorsqu'un drone équipé d'une caméra est susceptible de les filmer. La diffusion d'images permettant d'identifier une personne nécessite son accord.